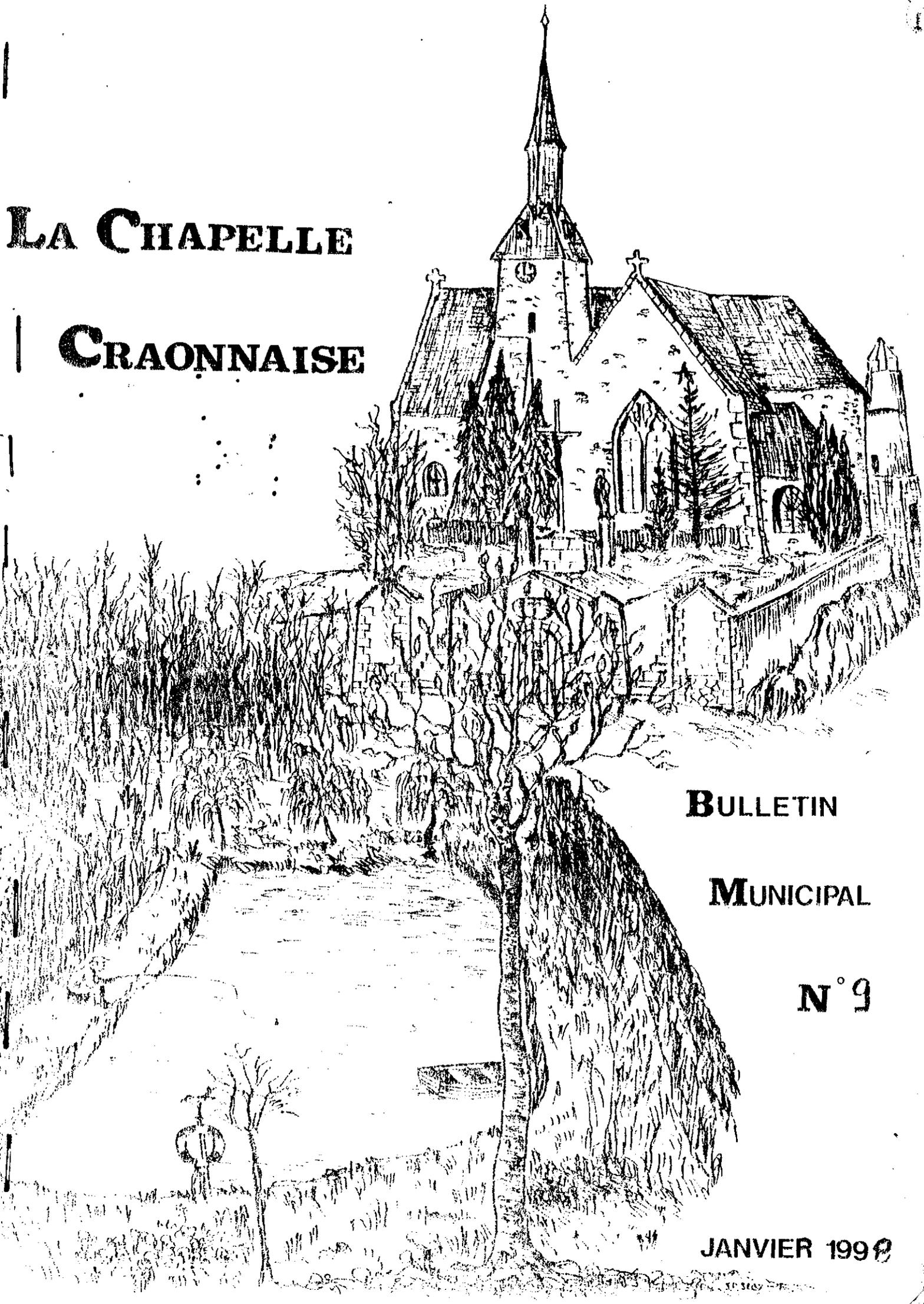


**LA CHAPELLE**

**CRAONNAISE**



**BULLETIN**

**MUNICIPAL**

**N° 9**

**JANVIER 1998**

# LE MOT DU MAIRE

Au moment où vous recevrez cette neuvième édition du bulletin municipal, la nouvelle année n'aura que quelques jours, aussi le Conseil Municipal et moi même vous adressons nos meilleurs voeux pour 1998.

Dans ce bulletin, nous vous informons des décisions prises au cours de l'année 1997 et des projets pour 1998.

Comme nous l'avions prévu, les plaques des rues et la numérotation des maisons particulières vont être mis en place dans les prochains jours, chacun trouvera dans ce bulletin, le nom de la rue et le numéro qui le concerne.

Les travaux de restauration de l'église et du « Mausolée commun des curés au cimetière » commencent et devraient durer environ trois mois.

Après une longue réflexion et concertation avec les services de la DDE, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place l'assainissement collectif du bourg. Ces travaux sont subventionnés en partie par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. L'étude de zonage devrait être effectuée cette année.

Par mesure de sécurité, un projet d'aménagement d'un parking est en cours, ce qui nécessite l'acquisition de terrain, les démarches sont en cours

Les pavillons HLM sont terminés et la réhabilitation des logements place de l'église devrait bientôt commencer.

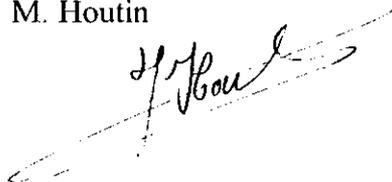
Nous participons depuis plusieurs années au concours départemental des communes fleuries. Des observations et conseils nous sont formulés par ce comité afin de rendre nos bourgs plus accueillants.

Aussi nous vous invitons à continuer votre effort de fleurissement. car nous ne pouvons rendre notre commune accueillante sans votre participation.

***Bienvenue aux nouveaux habitants***

Avec mes meilleurs voeux

M. Houtin



# LA CHAPELLE CRAONNAISE D'HIER

## SOUVENIRS

Pourquoi 1931?

Parce que cette année là, il y a eu un recensement qui permet de savoir exactement la population de la commune et sa répartition. En 1931, donc, nous étions 462 habitants dont 138 dans l'agglomération.

Nous sommes moins nombreux aujourd'hui et pourtant, de nouvelles maisons ont été bâties. Mais il n'y a plus d'artisans, plus de familles avec de nombreux enfants et beaucoup plus de couples de personnes âgées qui, pour la plupart, auraient autrefois vécu avec leurs enfants.

En 1931, la majeure partie de l'activité du bourg était due à l'existence d'une gare. Tout passait par le chemin de fer, les voyageurs aussi bien que les marchandises.

On venait prendre le train à La Chapelle Craonnaise de Denazé, Cosmes, Simplé, Peuton et d'une partie d'Athée. Le Chanoine LEGOURD, Cérémoniaire de la Cathédrale de Laval me disait en 1964 que lorsqu'il était séminariste, il venait à pied de Marigné Peuton prendre le train à La Chapelle Craonnaise.

Cette activité entraînait l'existence d'un café hôtel restaurant. En effet, un voyageur de commerce, par exemple débarquait avec sa bicyclette, s'installait à l'hôtel, allait voir ses clients et repartait au bout de quelques jours pour recommencer à une autre gare.

C'est la gare qui a entraîné l'existence de deux marchands de grains et engrais dont toute la marchandise arrivait par le rail. C'est ce qui amenait des chariots permanents de blé, de pommes de terre, d'autres produits du sol, des troncs d'arbres, de bestiaux etc. Tout ce trafic se faisait évidemment avec des voitures à chevaux.

Il n'y avait d'ailleurs que deux automobiles dans la commune, l'une appartenait au boucher, l'autre grainetier et servait de taxi. C'étaient de grosses machines solides et bruyantes, capotées comme des carrioles qui devaient affronter des routes qui n'étaient pas goudronnées et de chemins à peine praticables.

En dehors de ces deux véhicules, on ne voyait que le camion du laitier, un liberty à chaîne des surplus américains de la guerre 14-18, la voiture du boulanger et plus rarement celle du médecin car on y regardait à deux fois pour le faire venir. Il n'y avait pas bien entendu de sécurité sociale.

Pour en finir avec l'importance du chemin de fer, signalons l'existence d'un bureau de poste qui desservait plusieurs communes et qui était installé ici parce que le courrier arrivait et partait par le train.

En dehors de cette activité, il y avait de nombreux artisans:

- un boucher charcutier qui tenait en même temps l'hôtel restaurant dont nous avons parlé

- un charpentier

- une entreprise de tonnellerie qui fabriquait les barriques et les grandes cuves qui servaient quand on tuait le cochon. Les tonneliers allaient également de ferme en ferme peu avant la récolte des pommes pour réviser les tonneaux qui étaient nombreux car on buvait beaucoup de cidre.

L'un des tonneliers était également bouilleur de cru. Son atelier était établi à poste fixe au bord de la mare de la Teillaie et recevait de nombreuses visites.

- un couvreur

- un cordonnier

.../...

# ETAT CIVIL

## AU CARNET DE LA COMMUNE

### NOS JOIES

#### Naissances

**Julia GAROT** née le 10 Janvier à Laval

**Dolorés GOHIER** née le 24 Janvier à Laval

**Mathilde POULTIER** née le 27 Octobre à Chateau Gontier

**Quentin GRIMAULT** né le 29 octobre à Laval

**Thomas CHOLLET** né le 28 Décembre à St Sébastien sur Loire

#### NOS PEINES

**Angèle RACIN** veuve **BANNIER** décédée le 22 Septembre à Laval



## SERVICES ET TARIFS

### Photocopies

l'unité	1 F
+de 50	0,50 F
Scolaires	0,10 F

### Cartes de Pêche

Cartes à la journée 10 F la gaule

Majoration pour non acquittement du droit de pêche : 5 F soit la carte à 15 F

Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune - *A feuche a la lano*

120 F la carte pour deux gaules par personne

60 F la carte pour les enfants de moins de 14 ans

### LOCATION SALLE DES FETES

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'augmenter de 2% les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1998, soit

Buffet campagnard jusqu'à 40 personnes	317.00
Buffet campagnard de 41 à 70 personnes	379.00
Buffet campagnard plus de 70 personnes	459.00
Buffet campagnard du midi au prix d'un repas en fonction du nombre de personnes	
Repas jusqu'à 40 personnes	506.00
Repas de 41 à 70 personnes	569.00
Repas de plus de 70 personnes	695.00
Vin d'honneur	114.00
Chauffage pour un vin d'honneur	37.00
Chauffage pour une autre location	94.00
Location pour une association communale chauffage compris	253.00
Location pour une association hors commune (chauffage non compris)	317.00
Location sonorisation	100.00
Vaisselle cassée ou perdue(l'unité)	10.00

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours  
La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service téléséjour. Vous pouvez appeler tous les numéros d'urgence gratuitement. Pour utiliser le téléphone en dehors des services d'urgence, vous pouvez téléphoner avec une carte France Télécom

N° 02 43 91 76 88

### SERVICES PUBLICS

la Mairie est ouverte le mardi de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h

le jeudi de 14 h à 17 h

le vendredi de 9h à 12h

**RAMASSAGE GROSSES FERRAILLES** Benne à disposition les 14 et 15 Mars

## PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 1997

Abri pour les enfants qui attendent le car	6 821.00 F
Busage Chemin de Villabon	6 441.00 F
Busage bordure du VC 602 au « Patis »	14 404.00 F

Les Travaux de restauration du « Puits de Lumière » ainsi que du « Mausolée commun des curés » prévus pour 1997 vont commencer en Janvier 1998. Nous avons dû attendre l'accord des subventions pour commencer.

Les deux pavillons HLM sont terminés. Location au 1 er Février 98

Le logement place de l'église réhabilité par la Communauté de Communes de Cossé le Vivien est loué depuis le 1 er Juin

## PROJETS 1998

Changement de trois fenêtres de la Maire , côté cour Montant 13 780.00 FTTC

Changement du parquet de la salle des fêtes 45.200.00 FTTC

Rechargement des chemins de Villabon- Le Chêne et La Couture 53.000.00 FTTC

Pour l'ensemble de ces travaux 35% de subvention sont accordés par le département.

Acquisition terrain pour la construction d'un parking pour la salle des fêtes

Etude de terrain pour le futur projet d'assainissement

Dénominations des rues et numérotations des maisons comme suit:

**noms des occupants ou des propriétaires si les maisons sont inoccupées**

### Rue des loisirs

2	Mr Mme Garot <i>Saul</i>	1	Mr Nion
4	Mr Mme Lemoine <i>Dominique</i>	3	Mr Nion
6	Mr Mme Baleme Moriceau	5	Mr Nion
8	terrain libre	7	M Lioult
10	Mme Demay	9	MrMmeWarin
12	Mr Mme Souville		
14	Mr Mme Couellé <i>George</i>		
16	M. Gachet		
18	Mr Mme Delaroux		

*cocherie Olivier*

## Lotissement de la Touche

2	Mr Mme Gandon <i>Michel</i>	1	Melle Rousseau
4	Mr Mme <del>Girault</del> <i>de la Touche</i>	3	terrain libre
6	Mr Mme Dupont <i>Sujat</i>	5	terrain libre
		7	Mr Mme Besnier
		9	Maison ILM <i>Doisneau Dominique</i>
		11	Maison ILM <i>de la Touche</i>
		13	Mr Mme Métairie <i>Thierry</i>
		15	terrain libre
		17	terrain libre

## Rue de La Mairie

	<i>PERTON</i>		
1	Mr Mme <del>Perron</del> <i>Laeroix</i>	4	Ecole
3	Mme Gaultier <i>Augustine</i>	6	Mme Lesaulnier
5	Mme Chaudet <i>Asile</i>	8	Mr Mme Macé <i>André</i>
7	Mr Mme Hubert	10	Mr Mme Littée <i>→ Chaudet, Sorhier</i>
9	Mr Mme Acary	12	Mr Mme Littée <i>→ Thonard, Bellissime</i>
11	Café Littée		

## Rue de la Gare

2	Mr Bellanger <i>Joseph</i>	1	Mr Mme Belley
4	Mr Geslin <i>Michel</i>	3	Mr Mme Guillomet <i>Claude</i>
6	Mme Artu	5	Mr Mme Lemêtre <i>Louis</i>
8	Mr Mottier		
10-12-14	n° réservés	7-9-11	n° réservés
16	Mr Cados	13	Mr Michel
18	Mr <del>Tannay</del> <i>Bellay Fabien</i>	15	Mme Besneux
20	MrMme Nogent <i>Philippe</i>		
22	Mr Mme Cadot <i>Heuri</i>		
24	Mr Mme Radé		
26	Mr Palumbo		

## Place de la Minée

2	Mr Mme Cherrault	1	Mr Mme Madiot <i>François</i>
4	Mr Mme Saudrais <i>Christiane</i>	3	Mr Madiot <i>Didier</i>
		5	Mr <del>Delanne</del>

## Place de l'église

2	Mr Mme Guédon	1	Mr Naulet
4	Mr Mme Chollet Dousse	3	Mr Mme Bellay L.
6	Mr Mme D'Angleville	5	Mr Mme Meignan Bannier
		7	MrMme Racineux
		9	Com Communes Cossé <i>Moreau</i>
		11	Com Communes Cossé <i>Touhard</i>
		13	Mr Mme Racineux
		15	Mr Mme Dutertre
		17	Mr Mme Macé

## CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES



### Maisons avec jardin visible de la rue

1\*Mme CHAUDET

2\*Mr et Mme SAUDRAIS

3\*Mr et Mme CADOT

4\*Mr et Mme GAROT

5\*Mr et Mme BELLEY

### Maisons façades

Mr et Mme HAUTOIS

Mr HAMME

Mr et Mme CHERRUAULT

Mme ARTU

Mr et Mme GENTILHOMME

### Maisons isolées ou fermes inscrites en Mairie

Mr et Mme PASSELANDE

« La Gigonnière »

Mr et Mme COURNEZ

« La Bourdonnais »

Mr et Mme BANNIER

« La Flingue »

Mr et Mme HOUTIN

« La Teillaie »

Mr et Mme LEMESLE

« les Papinières »



La Commune est inscrite tous les ans au Concours des villages fleuris

Voici les remarques du Comité départemental du tourisme Mayennais pour l'année 1997

*Cette deuxième année aura marqué une très nette amélioration de l'embellissement du village : mairie, école, église, espace vert devant le plan d'eau.*

*Suggestions : en arrivant de COSMES, la partie droite de la route pourrait recevoir une plantation d'arbustes adaptés (nains) protégeant une contre allée. En face, quelques points noirs (appartenant à un particulier) qu'il serait bon d'éliminer. Fleurir tous les panneaux d'entrées mais sans les entourer de matériaux durs (pierre, ciment, briques). Au plan d'eau, condamner le passage aux voitures par une barque fleurie, par exemple.*

# INTERCOMMUNALITE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSSE LE VIVIEN(RAPPEL)

Elle est composée des communes suivantes: Astillé-Cosmes-Cossé le Vivien-Courbeveille-Cuillé-Gastines-La Chapelle Craonnaise-Laubrières-Méral-Quelaines St Gault-St Poix-Simplé

Elle a sa fiscalité propre et comme une commune elle prélève ses impôts directement.

Elle a sa gestion propre. Chaque commune élit selon son importance ses représentants Pour La Chapelle Craonnaise, les trois titulaires sont Mrs Houtin, Cournez et Chauvin; les trois suppléants Mme Bouleau, Mrs Lecot et Paillard.

**Ses compétences obligatoires** sont l'aménagement de l'espace et les actions de développement économiques

**Ses compétences optionnelles** sont: le logement- les affaires culturelles et scolaires

**Ses compétences facultatives** sont: fonctionnement du Centre de Secours et travaux sous mandat pour le compte des communes

Logement:

en ce qui concerne notre commune, deux logements neufs ont été réalisés, un a été réhabilité et deux sont en cours de réhabilitation.

## SYNDICAT PAYS DE CRAON

(ensembles des communes des cantons de Craon Cosse le Vivien et St Aignan sur Roe)

### Gestion des anciennes emprises SNCF

Projet de convention entre le Syndicat de Pays de Craon et les communes associées de Ahuillé, St Berthevin, Montigné le Brillant

le Département de la Mayenne délègue au Syndicat Mixte du Pays de Craon, associé aux communes de St Berthevin, Ahuillé et Montigné le Brillant la gestion des emprises de l'ex ligne SNCF ST BERTHEVIN-RENAZE, dans le but de favoriser le développement touristique par l'aménagement d'un sentier de randonnées(VTT, randonnées pédestres et équestres).

Dans le cadre de cette gestion, le Syndicat Mixte du Pays de Craon, associé aux communes de St Berthevin, Ahuillé et Montigné le Brillant aura à assurer l'entretien de l'ensemble des emprises(85h52a). Cet itinéraire d'une longueur d'environ 44,530 kilomètres, doit par ailleurs pouvoir être également utilisé pour permettre l'enfouissement de réseaux.

Le Syndicat, associé aux trois communes précitées veillera au bon entretien des ouvrages qu'il aura réalisés et dont il assumera la charge. A cet égard, il s'engage à aviser le Département de toute dégradation que les dits ouvrages pourraient entraîner, suite à la marque du temps ou tout autre cause

Il veillera également à l'entretien de la végétation de l'emprise de l'ex ligne ; à l'entretien de la plate forme circulée, à la gestion du bois récupéré, à l'attribution des autorisations de furetage, la chasse à tir étant interdite.



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Mayenne

Service Habitat  
Construction

**LA PRIME A L'AMELIORATION  
DE L'HABITAT (PAH)**

Les propriétaires (ou les locataires agricoles) qui occupent à titre de résidence principale leur logement datant de plus de 20 ans, peuvent bénéficier de cette prime de l'Etat, sous réserve de conditions de ressources liées à la composition du ménage et ses revenus.

**1er CAS :** Les propriétaires dont les revenus imposables ne dépassent pas 70 % du plafond de ressources peuvent bénéficier d'une prime correspondant à 20 % du volume des travaux subventionnables, avec toutefois un plafond de 85 000 F de travaux, soit une prime maximum de 17 000 F.

**2ème CAS :** Lorsque les travaux envisagés sont situés dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le plafond de ressources est porté à 85 % et le taux de la prime est alors de 25 % des travaux (toujours plafonnés à 85 000 F), soit une prime maxi de 21 250 F.

*Nota : en Mayenne, il existe actuellement 3 OPAH : celles des secteurs du Bocage Mayennais, de la Mayenne Angevine et du Pays de Craon.*

**3ème CAS :** Si les demandeurs sont de conditions plus modestes, avec des revenus ne dépassant pas 50 % du plafond de ressources, la prime peut alors être portée à 35 % du montant des travaux (toujours plafonnés à 85 000 F), soit une prime maxi de 29 750 F.

Les travaux subventionnables concernent notamment l'amélioration de la sécurité, l'équipement du logement ou les économies d'énergie.

Les travaux visant à améliorer la salubrité ou l'accessibilité pour les handicapés peuvent être également subventionnés à des taux et conditions particuliers.

*A titre d'exemple, suivant le secteur du département où l'on se trouve, une aide de 20 à 25 % peut être accordée :*

- ⌘ à un couple, sans enfant avec 2 revenus, dont les revenus imposables ne dépassent pas 67 812 F dans sa déclaration d'impôts de l'année N-2 par rapport à la date de dépôt du dossier ;
- ⌘ à un ménage, avec 2 enfants et 2 revenus, dont les revenus imposables ne dépassent pas 95 276 F.



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Mayenne

Service Habitat  
Construction

## L'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

(A. N. A. H.)

Les propriétaires qui réalisent des travaux dans leur logement datant de plus de 15 ans, en vue de le louer pendant 10 ans à titre de résidence principale, peuvent bénéficier d'une subvention de l'ANAH, suivant le régime de location envisagé :

**1er CAS :** En règle générale, cette subvention est de **25 %** mais le montant des travaux est plafonné en fonction du nombre et de la surface des logements ;

**2ème CAS :** Si le propriétaire s'engage par convention avec l'Etat à respecter pendant 9 ans un loyer compatible avec les plafonds de ressources réglementaires, ce taux peut être porté à **35** ou **40 %** dans les secteurs où il existe une OPAH ;

**3ème CAS :** Pour des projets à caractère social et destinés à loger des personnes défavorisées, ce taux est porté dans le département à **70 %** (programme social thématique départemental).

Les travaux subventionnables sont sensiblement de même nature que ceux pris en compte pour la PAH.

### *Quelques exemples concrets :*

- ☞ *un propriétaire qui envisage 80 000 F TTC de travaux de couverture et d'isolation de son logement peut prétendre à une aide de 20 000 F ;*
- ☞ *ce même propriétaire, s'il envisage de loger avec un loyer conventionné une personne qui lui sera signalée par l'assistante sociale du secteur et s'il réalise 80 000 F de travaux de mise aux normes (chauffage, sanitaires ...) pourra prétendre à une subvention de 56 000 F.*

## LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS



### Club de la Bonne Entente

Notre club comptait 47 adhérents au 1<sup>er</sup> Janvier. Nous sommes de 12 à 15 à nous réunir pour la belote tous les jeudis.

Tout le club s'est réuni le 16 Janvier pour la galette des Rois ainsi que pour les crêpes le 13 Février. Nous avons désigné les 4 meilleurs joueurs pour le concours cantonal de belote

Le Dimanche 16 Mars, les plus de 65 ans se sont réunis pour le repas offert par le CCAS avec l'aide du Comité des Fêtes.

Le 25 avril: élimination du concours cantonal de belote où nous finissons 3<sup>ème</sup> sur 11.

Le 16 Mai, journée de détente à Quelaines;

La Quête pour la lutte contre le cancer faite à la mairie le 31 Mai n'a malheureusement rapporté que 700 F. Merci à tous ceux qui ont fait un geste.

Cette année, notre voyage du 27 Juin, nous a permis de découvrir GUERANDE et les chantiers de l'Atlantique. Traversée également des marais salants

18 Juin, journée départementale à Saint Berthevin.

Vendredi 12 Septembre a eu lieu le repas cantonal au bois de l'Huisserie.

Le 24 septembre a eu lieu le repas du club, 16 Décembre Pot au feu et bûche de Noël en présence de Monsieur le Maire et de Madame Il a été procédé au renouvellement du bureau qui est désormais composé de:

Président: Edouard SIMON- Vice Président: Agnès GAROT

Trésorier: Gisèle CHAUDET -Trésorier adjoint: René CORDIER

Secrétaire: Yvette GUILLOMET

Membres: Yvonne CADOT-Odette COUEFFE-Yvette GENTILHOMME-

Denise CHERRUAULT

Notre bal a lieu le deuxième mardi de chaque mois. Retraités et pré retraités y sont cordialement invités.

Toutes les personnes désireuses de s'inscrire au club seront les bienvenues.

*Meilleurs vœux à tous les habitants de la Commune*

## NOTRE ECOLE

*1997 s'en est allée, 1998 est arrivée.*

*Regardons en arrière et remémorons -nous les moments partagés avec vous: parents, amis, associations communales... au nom des enfants.*

*Merci aux parents qui ont su se mobiliser tant pour la soirée « Poule au Pot » du 12 Avril, que pour le concours de belote des 12-13 et 14 Décembre ou « l'Arbre de Noël » du 20 Décembre. Merci au Club de La Bonne Entente, toujours présent pour nous apporter leur bonne humeur...*

*Merci aux amis, à tous ceux qui se déplacent lors de nos soirées...*

*Et merci aux enfants, sans qui tous ces moments de joie et de rire ne seraient pas. Nous savons nous serrer les coudes pour eux, avec eux.*

*Et en juin, nous les avons « emmenés » pour une sortie pédagogique , à la Petite Couère, à la rencontre du passé, des animaux...*

*Malgré le mauvais temps, il y avait des rires, des étincelles dans tous les yeux.*

*Meilleurs voeux à Tous !*



# meilleurs vœux 1998



**Le Foyer des Jeunes de la Chapelle Craonnaise** vous souhaite tous ses meilleurs vœux pour l'année 1998.

Au cours de 1997, nous avons organisé comme chaque année la fameuse soirée plein air qui cette année reflétait une région près de chez nous la Bretagne. Cette soirée qui a été pour nous bénéfique, nous a permis de découvrir l'île de **BELLE-ILE-EN-MER** dans le Morbihan.

Ce voyage s'est déroulé le dernier week-end du mois d'août, il a été très apprécié des membres du foyer (25 personnes). Tout d'abord, nous avons pris le bateau à Quiberon pour faire la traversée qui a été longue pour certains du fait du mal de mer. Ensuite, nous avons largué les amarres à **PALAIS** (ville de **BELLE ILE**). Au cours de ce week end, nous avons fait le tour de l'île en vélo en passant par **SAUZON**, La Pointe des Poulains, **BANGOR**, et sans oublier la côte sauvage et ses superbes plages.

Nos projets pour 1998 ne sont pas déterminés du fait de la réélection du bureau qui se déroulera le samedi 31 janvier 1998 au cours de la galette des rois.

**Sincères remerciements**

*Le Bureau*

## TENNIS DE TABLE



### Classement individuel

RETRIF Arnaud	55
GOHIER Michel	60
ABBAD Jamel	60
MORICEAU Pascal	70
BOURGEAIS Valéry	70
LEFEVRE Olivier	70
GAVALON Yannick	70
BANNIER Franck	70
AUBERT Patrick	70
CHAUDET Didier	NC
HOUTIN J.Christophe	NC
MEIGNAN Franck	NC
AUBERT Olivier	NC
BELLEY Fabien	NC
BANNIER Marie Noelle	NC
BANNIER Laurence(Athée)	NC
HOUTIN M. Françoise	NC
MEIGNAN Sabrina	NC

Toute l'équipe de Tennis de table de la Chapelle Craonnaise vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 1998.

Un Club en plein épanouissement puisque l'équipe première, qui après avoir accédé à la D 4 l'année précédente a failli connaître une nouvelle fois l'accession à l'échelon supérieur, finissant 2<sup>ème</sup> de son groupe. L'équipe de D 5 quant à elle cette année est 4<sup>ème</sup> ; une progression qui se vérifiera prochainement.

La nouveauté au sein du Club: la création d'une équipe féminine. Apprentissage pour une 1<sup>ère</sup> année mais grande volonté de réussir à l'avenir.

Salutations sportives

## COMITE DES FÊTES "30 ans"

A l'occasion de cette nouvelle année le Comité des Fêtes est heureux de vous souhaiter à tous, une bonne et heureuse année pour 1998 et par cette occasion remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont déplacées lors des différentes manifestations durant cette année ; que ce soit pour aider, conseiller ou participer. Grâce à ce bénévolat, nous sommes dans la capacité d'organiser des fêtes sereines.

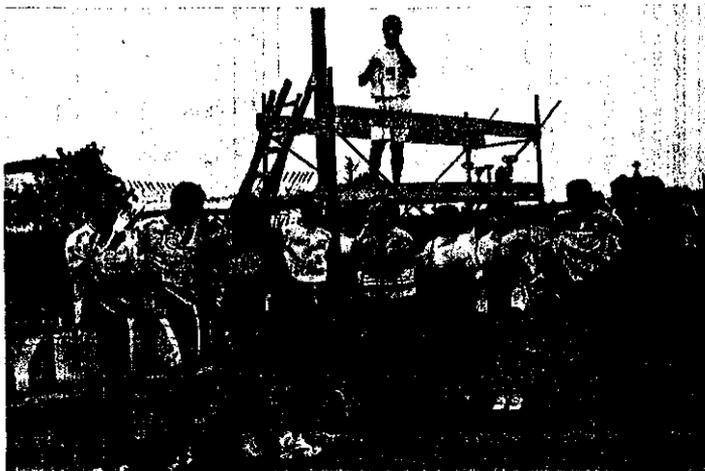
Tout d'abord nous commencerons l'année par un "COUSCOUS" qui aura lieu le **samedi 21 février 1998.**

Le **samedi 11 et le dimanche 12 juillet "L'ASSEMBLEE COMMUNALE"** se déroulera suivant la formule habituelle. Débutant par le concours de pêche le samedi après-midi au plan d'eau. Le dimanche après-midi sera animé par une importante course cycliste "Championnat des Pays de Loire Juniors" suivi de jeux et attractions diverses. Cette fête de l'été se clôturera par une soirée champêtre entrecoupée d'un feu d'artifice qui se déroulera au plan d'eau.

Le traditionnel "COUCOURS DE BELOTTE" aura lieu **le vendredi 13, le samedi 14 et le dimanche 15 novembre.** Nous comptons sur vos coups de cartes.

Pour clore cette année, le Comité des Fêtes ainsi que l'Ecole vous invitent à la "SAINT SYLVESTRE". Les inscriptions pour cette soirée seront à prendre chez M. HOUTIN Michel (tél. 02.43.98.86.67) ou chez M. CHAUDET-Bertrand (tél. 02.43.98.86.32).

Le Comité des Fêtes.



## ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAPELLE CRAONNAISE

Le bureau de l'ASCC et plus précisément son Président Olivier AUBERT vous souhaite une bonne et heureuse année 1998.

Douze nouveaux joueurs ont rejoint le club cette année, ce qui témoigne d'une extraordinaire ambiance surtout que le club a connu les déboires « d'évoluer » à l'échelon inférieur. Nous remercions donc toutes ces recrues mais aussi tous les licenciés qui ont su garder la confiance du club. Cet effectif a également permis d'avoir deux équipes seniors.

Ajoutons qu'hormis l'arrivée d'un entraîneur motivé, d'un ex joueur et dirigeant dévoué pour obtenir le titre d'arbitre du district, le club témoigne d'une réelle volonté de résultats 1998. D'ailleurs au 31 Décembre 97, l'équipe A révèle ses ambitions à savoir 2<sup>ème</sup> ex aequo. Quant à l'équipe B, elle se place au milieu du tableau., exerçant un jeu de plus en plus performant.

Le bureau ainsi que tous les joueurs remercient les sponsors pour le renouvellement de leur soutien, sans oublier les supporters qui attestent d'une grande fidélité. Remerciements également aux femmes des joueurs, à tour de rôle responsables de buvette et supporters. Merci aussi à tous les bénévoles de contribuer au bon fonctionnement de l'ASCC.

Le Président



## ANCIENS COMBATTANTS ET A.F.N

Lors de l'assemblée générale organisée le 12 Avril 1997, les Anciens Combattants 1939/1945, membres honoraires et prisonniers de guerre, se sont réunis, ont fait le point sur de la situation de leur caisse. et en ont informé les A.F.N D'un commun accord des membres présents, la caisse fut remise à Mr Michel Houtin, maire et trésorier de l'Amicale des A.F.N Ainsi les Anciens Combattants et les AFN ont une caisse commune ;Mr Houtin est autorisé à encaisser les cotisations des Anciens Combattants le 11 Novembre de chaque année.

La cotisation reste fixée à 20 F par adhérent.

La journée de détente de l'amicale des AFN a été organisée par l'Amicale d'Athée.

Visite des Poteries de Malicorne- Musée de l'Auto au Mans et balade en bateau sur la Sarthe.

Au programme pour 1998: galette des rois le 7 Février à La Chapelle Craonnaise.

*Meilleurs voeux pour cette nouvelle année.*

## AMICALE MUTUELLE D'ENTRAIDE DE LA COMMUNE

*responsables de groupe pour l'année 1998*

<b>GROUPE 1</b>	<b>CHAUVIN Guy</b>
<b>GROUPE 2</b>	<b>FOUQUENET Georges</b>
<b>GROUPE 3</b>	<b>MILET Roland</b>

## GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Le bureau de La Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs voeux pour 1998.

Il remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de la soirée « Moules Frites » du 27 Septembre 1997.

Courant Novembre ,il a été organisé une battue au cours de laquelle 3 renards ont été tués. Une autre va être organisée le 24 Janvier 1998 qui se clôturera par un Pot au Feu.

Une lutte collective pour la destruction des ragondins ou rats musqués est organisée dans le cadre du Syndicat du Bassin de l'Oudon à partir du 18 Février .Toutes les personnes, ayant des mares, des étangs ou riverains de cours d'eau, susceptibles d'être infestés doivent prendre contact avec Gérard LECOT en janvier ou début février pour mettre en place le plan de lutte.

Le bureau remercie toutes les personnes pour la bonne organisation de cette association.

Le Bureau

# CALENDRIER DES FETES 1998

SAMEDI 10 JANVIER	GALETTE DES ROIS A.S FOOTBALL
VENDREDI 23 - SAMEDI 24 - DIMANCHE 25 JANVIER	CONCOURS DE BELOTE A.F.N
SAMEDI 21 FEVRIER	SOIREE COUSCOUS COMITE DES FETES
DIMANCHE 29 MARS	REPAS DES ANCIENS
LUNDI 13 AVRIL	TOURNOI DE FOOT A.S.C.C
SAMEDI 18 AVRIL	SOIREE "poule au pot" OGEC
SAMEDI 11 - DIMANCHE 12 JUILLET	ASSEMBLEE COMMUNALE
VENDREDI 09 - SAMEDI 10 - DIMANCHE 11 OCTOBRE	CONCOURS DE BELOTE A.S FOOTBALL
SAMEDI 7 NOVEMBRE	SOIREE GASTRONOMIQUE A.S FOOTBALL
VENDREDI 13 - SAMEDI 14 - DIMANCHE 15 NOVEMBRE	CONCOURS DE BELOTE COMITE DES FETES
VENDREDI 11 - SAMEDI 12 - DIMANCHE 13 DECEMBRE	CONCOURS DE BELOTE O.G.E.C
SAMEDI 19 DECEMBRE	ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE
JEUDI 31 DECEMBRE	SAINT SYLVESTRE

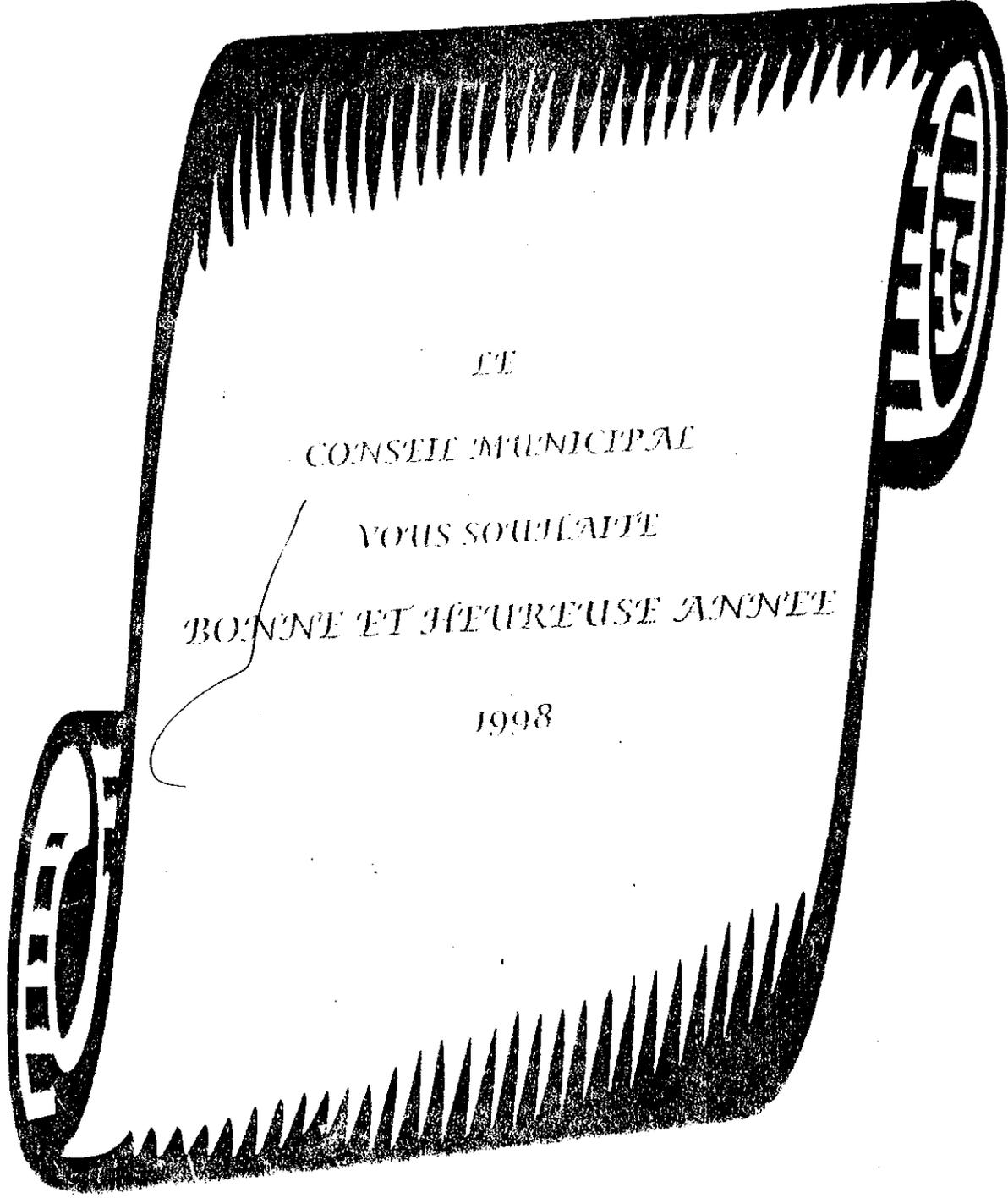
## LA CHAPELLE CRAONNAISE

Centre de la chouannerie du Craonnais.  
Butte féodale de la Motte-Sorçin.  
Manoir du XVI<sup>e</sup> à Vilgrand

Église d'origine romane. Vierge  
en bois polychrome (XVI<sup>e</sup>),  
Christ en bois (XVII<sup>e</sup>), 2 retables  
en tuffeau (XVIII<sup>e</sup>), Fonts  
baptismaux en marbre rose  
(XVIII<sup>e</sup>), Restes de peintures  
murales.

Plan d'eau - Pêche  
Aire de pique-nique.





LE

CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOULAITE

BOINNE ET HEUREUSE ANNEE

1998